	1		1	1			
40				1	EUR		
NAT. Date du dépô	t1	N° 0202.239.951	P.	U.	D.		C 1
<i>,</i>		OMPTES ANNUEL DÉPOSER EN VER					N.
DONNÉES D'IDENTIF	CATION (à la date	e du dépôt)					
DÉNOMINATION: PRO	OXIMUS						
Formo iuridiquo: CA	de decit sublic						
Forme juridique: S.A. Adresse: Boulevard d	-	ning Albert II Jaan					N10. 07
Code postal: 1030		Commune: Bruxe	lloc 2				N°: <b>27</b>
Pays: Belgique		Commune. Bruxe	1162 2				
Registre des personnes	morales (PPM) -	Tribunal de l'antreprise	do Bruxolloc	nóórlar	donho		
Adresse Internet: <sup>1</sup>		ribulial de l'entreprise	de <b>Druxelles</b> ,	neeriar	aopno	ne	
				1	Numéro	d'entreprise	0202.239.951
						-	
DATE 03/05/2	00	dépôt de l'acte constitu	tif OU du docur	nent le j	plus réc	ent mentionnar	nt la date de
publication des actes co	onstitutif et modifica	atif(s) des statuts.					
COMPTES ANNUELS	(	EN EUROS	2				
		;	approuvés par l'	assemt	lée gér	nérale du	17/04/2019
et relatif	s à l'exercice couv	rant la période du	01/0	)1/2018		au	31/12/2018
	Exer	cice précédent du	01/0	01/2017		 au	31/12/2017
l oo montente reletife è l			- <sup>3</sup> identiques				
Les montants relatifs à l	exercice preceder	it sont / <del>ne sont pas</del>	- dentiques	a ceux	publiés	antérieurement	ł
Nombre total de pages o objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6		Nur	néros des secti	ons du (	docume	nt normalisé no	on déposées parce que sans
	Signatair (nom et qua LEROY Domin Administrateur	lité) nique		_		Signata (nom/et qu DE CLERCK Préside	ualité) <b>Stefaan</b>

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mention facultative.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

N° 0202.239.951
-----------------

#### C 2.1

#### LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- LEROY Dominique, Administrateur Délégué Avenue du Putdael 6, 1150 Bruxelles, BELGIQUE
- DE CLERCK Stefaan, Président du Conseil d'Administration Damkaai 7, 8500 Courtrai, BELGIQUE
- DE GUCHT Karel, President of the Institute of European Studies (IES) & Administrateur de sociétés Hoogstraat 9, 9290 Berlare, BELGIQUE Administrateur
- DUREZ Martine, Administrateur de sociétés Avenue de Saint-Pierre 34, 7000 Mons, BELGIQUE Administrateur
- LEVAUX Laurent, Administrateur de sociétés Avenue du Maréchal 25, 1180 Uccle, BELGIQUE Administrateur
- SANTENS Isabelle, Administrateur de sociétés Wannegem-Ledestraat 36, 9772 Kruishoutem, BELGIQUE Administrateur
- VAN de PERRE Paul, CEO Five Financial Solutions Leliestraat 80, 1702 Dilbeek, BELGIQUE Administrateur

Ont été nommés administrateurs sur proposition d'actionnaires autres que l'Etat belge:

- DEMUELENAERE Pierre, Administrateur de sociétés Rue des Couteliers 24, 1490 Court Saint-Etienne, BELGIQUE Administrateur
- DEMUYNCK Guido J.M., Administrateur de sociétés Wagnerlaan 11, 1217 CP Hilversum, PAYS-BAS Administrateur
- DE PRYCKER Martin, Managing Partner Qbic Fund De Cauwerstraat 41, 9100 Sint-Niklaas, BELGIQUE Administrateur
- TOURAINE Agnès, Chef d'entreprise 5 Rue de Budé, 75004 Paris, FRANCE Administrateur
- VANDENBORRE Catherine, Chief Financial Officer Elia Clos du Champ de Bourgeois 11, 1330 Rixensart, BELGIQUE Administrateur
- RANDERY Tanuja, Private Equity NED and Operating Advisor 19A Lexham Mews, W8 6JW London, ROYAUME-UNI Administrateur
- VAN DEN HOVE Luc, President & CEO imec Jachthuislaan 29, 3210 Lubbeek, BELGIQUE Administrateur

N°	0202.239.951	
----	--------------	--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

DELOITTE, Réviseurs d'entreprises S.C.R.L Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, BELGIQUE Président du Collège des Commissaires Numéro d'entreprise : BE 0429.053.863 Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : B00025

Représenté par Michel Denayer Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, BELGIQUE Réviseur d'entreprises Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : A01346

- DEBUCQUOY Jan, Conseiller à la Cour des Comptes Oude Sint-Gommarusstraat 27, 2800 Mechelen, BELGIQUE Commissaire
- RION Pierre, Conseiller à la Cour des Comptes Rue Nestor-Bouillon 41A, 5377 Sinsin, BELGIQUE Commissaire

CDP Petit & Co S.C.R.L Square de l'Arbalète 6, 1170 Watermael-Boitsfort, BELGIQUE Commissaire Numéro d'entreprise: BE 0670.625.336 Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : B00938

Représenté par Damien Petit Avenue Princesse Paola 6, 1410 Waterloo, BELGIQUE Réviseur d'entreprises Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : A01500

#### DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise \*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

<sup>\*</sup> Biffer la mention inutile.

<sup>\*\*</sup> Mention facultative.

#### **COMPTES ANNUELS**

## **BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	14.713.672.435	14.960.454.967
Immobilisations incorporelles	6.2	21	2.715.325.772	3.064.536.967
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	2.744.519.316	2.685.903.696
Terrains et constructions		22	118.763.289	125.838.210
Installations, machines et outillage		23	2.587.351.840	2.513.510.363
Mobilier et matériel roulant		24	16.502.032	18.926.917
Location-financement et droits similaires		25	255.050	188.767
Autres immobilisations corporelles		26	21.647.105	27.439.439
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	9.253.827.347	9.210.014.304
Entreprises liées	6.15	280/1	9.245.493.584	9.202.328.402
Participations		280	9.245.493.584	9.202.328.402
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	5.687.187	5.043.928
Participations		282	4.687.187	3.661.010
Créances		283	1.000.000	1.382.918
Autres immobilisations financières		284/8	2.646.576	2.641.974
Actions et parts		284	322.500	322.500
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	2.324.076	2.319.474

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.454.143.501	1.467.114.178
Créances à plus d'un an		29	144.013.383	144.015.468
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	144.013.383	144.015.468
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	117.745.795	111.495.061
Stocks		30/36	94.580.543	95.587.148
Approvisionnements		30/31	32.613.936	29.343.401
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	61.966.607	66.243.747
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	23.165.252	15.907.913
Créances à un an au plus		40/41	546.848.795	656.612.303
Créances commerciales		40	480.346.482	574.407.246
Autres créances		41	66.502.313	82.205.057
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	545.867.761	461.997.831
Actions propres		50	362.040.193	420.347.469
Autres placements		51/53	183.827.568	41.650.362
Valeurs disponibles		54/58	45.448.196	38.605.134
Comptes de régularisation	6.6	490/1	54.219.571	54.388.381
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	16.167.815.936	16.427.569.145

C 3.1

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.804.176.373	1.866.284.512
Capital	6.7.1	10	1.000.000.000	1.000.000.000
Capital souscrit		100	1.000.000.000	1.000.000.000
Capital non appelé <sup>4</sup>		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	486.520.464	736.054.274
Réserve légale		130	100.000.000	100.000.000
Réserves indisponibles		131	377.376.025	435.002.353
Pour actions propres		1310	362.040.194	420.347.469
Autres		1311	15.335.831	14.654.884
Réserves immunisées		132	9.144.439	9.800.093
Réserves disponibles		133		191.251.828
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	317.655.909	130.230.238
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net <sup>5</sup>		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	664.336.688	708.508.725
Provisions pour risques et charges		160/5	662.764.172	706.659.700
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	2.617.138	2.617.137
Autres risques et charges	6.8	164/5	660.147.034	704.042.563
Impôts différés		168	1.572.516	1.849.025

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
			12 600 202 975	42 952 775 000
DETTES		17/49	13.699.302.875	13.852.775.908
Dettes à plus d'un an	6.9	17	11.957.891.578	11.585.935.374
Dettes financières		170/4	11.851.555.462	11.450.703.061
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	1.855.648.547	1.854.796.147
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	9.395.906.915	9.595.906.914
Autres emprunts		174	600.000.000	
Dettes commerciales		175	103.680.351	128.910.097
Fournisseurs		1750	103.680.351	128.910.097
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2.655.765	6.322.216
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	1.613.056.274	2.083.647.406
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	93.025.069	512.936.640
Dettes financières		43	231.000.000	191.929.251
Etablissements de crédit		430/8	231.000.000	191.929.251
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	648.453.701	715.381.375
Fournisseurs		440/4	648.453.701	715.381.375
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	4.850.000	5.034.212
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	262.244.789	274.996.453
Impôts		450/3	95.967.993	102.384.417
Rémunérations et charges sociales		454/9	166.276.796	172.612.036
Autres dettes		47/48	373.482.715	383.369.475
Comptes de régularisation	6.9	492/3	128.355.023	183.193.128
TOTAL DU PASSIF		10/49	16.167.815.936	16.427.569.145

#### **COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	4.459.834.365	4.489.018.514
Chiffre d'affaires	6.10	70	4.009.935.363	4.058.643.958
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71	7.257.339	-4.022.665
Production immobilisée		72	383.771.952	370.975.666
Autres produits d'exploitation	6.10	74	58.578.760	55.751.334
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	290.951	7.670.221
Coût des ventes et des prestations		60/66A	4.140.898.939	4.067.759.028
Approvisionnements et marchandises		60	586.911.712	588.903.628
Achats		600/8	585.251.198	582.610.616
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	1.660.514	6.293.012
Services et biens divers		61	1.359.186.250	1.378.696.443
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	894.436.777	917.311.706
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		630 631/4	1.204.444.747 -934.407	1.142.548.615 -10.970.887
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8	-6.766.368	-12.997.988
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	64.193.915	49.160.631
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	39.426.313	15.106.880
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	318.935.426	421.259.486

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	521.381.808	284.775.837
Produits financiers récurrents		75	511.782.656	280.745.181
Produits des immobilisations financières		750	490.592.079	267.912.225
Produits des actifs circulants		751	6.250.322	2.299.020
Autres produits financiers	6.11	752/9	14.940.255	10.533.936
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	9.599.152	4.030.656
Charges financières	6.11	65/66B	280.247.166	231.531.675
Charges financières récurrentes		65	269.225.585	224.609.693
Charges des dettes		650	204.407.158	212.358.272
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		651	54.200.574	-513.819
Autres charges financières		652/9	10.617.853	12.765.240
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	11.021.581	6.921.982
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	560.070.068	474.503.648
Prélèvements sur les impôts différés		780	276.508	319.650
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77	109.848.353	140.671.409
Impôts		670/3	117.848.455	172.326.045
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	8.000.102	31.654.636
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	450.498.223	334.151.889
Prélèvements sur les réserves immunisées		789	658.272	617.049
Transfert aux réserves immunisées		689	2.618	2.618
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	451.153.877	334.766.320

C 4

# AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-) Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-) Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)
Prélèvements sur les capitaux propres
sur le capital et les primes d'émission sur les réserves
Affectations aux capitaux propres
au capital et aux primes d'émission
à la réserve légale
aux autres réserves
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)
Intervention d'associés dans la perte
Bénéfice à distribuer
Rémunération du capital
Administrateurs ou gérants
Employés
Autres allocataires

Codes	Exercice	Exercice précédent
9906	581.384.115	639.267.553
(9905)	451.153.877	334.766.320
14P	130.230.238	304.501.233
791/2	250.137.210	3.708.700
791		
792	250.137.210	3.708.700
691/2	1.259.054	1.289.844
691		
6920		
6921	1.259.054	1.289.844
(14)	317.655.909	130.230.238
794		
694/7	512.606.362	511.456.171
694	484.602.859	487.730.988
695		
696	28.003.503	23.725.183
697		

C 5

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	*****	2.962.477.942
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	308.533.932	
Cessions et désaffectations	8032	227.275.841	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042	1.970.550	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	3.045.706.583	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	****	2.185.630.840
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	334.245.055	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	227.275.841	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112	365.001	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	2.292.965.055	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	752.741.528	

N° 0202.239.951			C 6.2.4
	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.003.792.121
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023		
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8043		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	5.003.792.121	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	****	2.716.102.256
Mutations de l'exercice		l l	
Actés	8073	325.105.620	
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8113		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	3.041.207.876	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	1.962.584.245	

N°	0202.239.951
----	--------------

#### ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	*****	370.139.613
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	3.023.297	
Cessions et désaffectations	8171	594.540	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	372.568.370	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	****	
Mutations de l'exercice			
Actés	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	*****	244.301.403
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	10.089.214	
Repris	8281		
Acquises de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	585.535	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	253.805.082	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	118.763.288	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	****	10.367.457.217
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	613.460.848	
Cessions et désaffectations	8172	274.369.684	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182	-1.970.550	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	10.704.577.831	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	****	
Mutations de l'exercice			
Actés	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	****	7.853.946.855
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	537.720.890	
Repris	8282		
Acquises de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	274.076.752	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312	-365.002	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	8.117.225.991	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	2.587.351.840	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	****	99.372.730
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	6.553.067	
Cessions et désaffectations	8173	17.474.391	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183	-70.049	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	88.381.357	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	****	
Mutations de l'exercice			J
Actés	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	****	80.445.813
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	7.841.123	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	16.406.144	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313	-1.467	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	71.879.325	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	16.502.032	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	****	260.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	219.963	
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	479.963	<del></del>
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	****	
Mutations de l'exercice			J
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8244		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	*****	71.233
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	153.680	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	224.913	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	255.050	
Dont			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252	255.050	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	****	250.077.818
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	5.347.285	
Cessions et désaffectations	8175	13.905.240	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8185	70.049	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	241.589.912	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	****	
Mutations de l'exercice			J
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	****	222.638.378
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	11.205.247	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	13.902.285	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8315	1.467	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	219.942.807	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	21.647.105	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	*****	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166		
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8186		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196		
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	****	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	*****	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	33.661	
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	33.661	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)		

#### **ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	****	9.285.828.074
Mutations de l'exercice			· · · · ·
Acquisitions	8361	43.165.182	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	9.328.993.256	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	****	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	****	83.039.520
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	83.039.520	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	****	460.152
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	460.152	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	9.245.493.584	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	****	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change(+)/(-)	8621		
Autres(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	****	14.466.289
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	3.555.023	
Cessions et retraits	8372	8.231.896	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	9.789.416	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	****	
Mutations de l'exercice			J
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	****	10.805.279
Mutations de l'exercice	1		
Actées	8472	1.790.439	
Reprises	8482	8.231.896	
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	4.363.822	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	****	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8542	738.407	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	738.407	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	4.687.187	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	****	1.382.918
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	2.103.167	
Remboursements	8592	2.486.085	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change(+)/(-)	8622		
Autres(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	1.000.000	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	****	1.322.500
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373	1.000.000	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	322.500	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	****	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	*****	1.000.000
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483	1.000.000	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	****	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	322.500	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	****	2.319.474
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	463.254	
Remboursements	8593	458.652	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change(+)/(-)	8623		
Autres(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	2.324.076	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

#### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète	Droi	ts sociaux d	létenus	;			ées extraites des der ptes annuels disponit	
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO		directen	nent	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
D'ENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devise	(+) o	f (-)
Connectimmo S.A. Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles 3 Belgique					31/12/2017	EUR	792.811.180	29.428.333
0477.931.965 Proximus Opal S.A. Boulevard du Roi Albert II 27		4.865.300	100,00	0,00	31/12/2017	EUR	72.577	-5.443
1030 Bruxelles 3 Belgique 0861.585.672			100.00					
Tango S.A. Rue de Luxembourg 177 8077 Bertrange Luxembourg		619	100,00	0,00	31/12/2017	EUR	8.658.162.000	11.926.000
Belgacom International Carrier Services S.A. Rue J. Lebeau 4 1000 Bruxelles 1		84.809.204	100,00	0,00	31/12/2017	EUR	137.874.121	67.273.079
Belgique 0866.977.981 Proximus SpearIT S.A. Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Schaerbeek		548.640	57,60	0,00	31/12/2017	EUR	2.159.447	178.722
Belgique 0826.942.915 Telindus S.A.		4.339	100,00	0,00	31/12/2017	EUR	27.628.466	7.836.934
Route d'Arlon 81-83 8009 Strassen Luxembourg		000.000	100.00					
<b>Telindus-Isit B.V.</b> Krommewetering 7 3543 AP Utrecht Pays-Bas		200.000	100,00	0,00	30/06/2015	EUR	-3.562.000	-2.876.000
		42.677	100,00	0,00				

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

#### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droi	ts sociaux d	létenus				ées extraites des der ptes annuels disponit	
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO		directen	nent	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
D'ENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devise	(+) c	of (-)
Belgian Mobile ID S.A. Place Sainte Gudule 5 1000 Bruxelles 1 Belgique					31/12/2017	EUR	7.222.880	-6.072.363
0541.659.084		73.093	15,00	0,00				
Proximus ICT-Expert Community C.V.B.A. Ferdinand Allenstraat 38 3290 Diest					31/12/2017	EUR	145.718	4.429
Belgique 0841.396.905		ा	0,68	81,50				
Skynet Imotion Activities S.A. Rue Carli 2 1140 Bruxelles 14 Belgique 0875.092.626					31/12/2017	EUR	46.798.239	3.469.644
<b>Scarlet Belgium S.A.</b> Rue Carli 2 1140 Bruxelles 14		19.999	100,00	0,00	31/12/2017	EUR	7.108.532	2.146.062
Belgique 0447.976.484 <b>Synductis C.V.B.A.</b>		850,342	100,00	0,00	31/12/2017	EUR	19.500	0
Brusselsesteenweg 199 9090 Melle Belgique 0502.445.845								
<b>Experience@work C.V.B.A.</b> Minderbroedergang 12 2800 Mechelen Belgique		310	16,67	0,00	31/12/2017	EUR	145.985	24.222
0627.819.632 Tessares S.A. Rue Louis de Geer 6 1348 Louvain-la-Neuve		33	33,00	0,00	31/12/2017	EUR	2.579.554	-497.233
Belgique 0600.810.278		43.200	23,18	0,00				

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète	Droi	ts sociaux d	létenus	;	Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO		directen	nent	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
D'ENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devise	(+) 0	f (-)
BE-Mobile NV					31/12/2017	EUR	29.370.400	1.003.210
Kardinaal Mercierlaan 1, boîte A								
9090 Melle								
Belgique								
0881.959.533			]					
		192.292	61,02	0,00				
Davinsi Labs NV					31/12/2016	EUR	682.792	564.145
Borsbeeksebrug 28							-033	
2600 Berchem (Antwerpen)								
Belgique								
0550.853.793								
		1.854	100,00	0,00				
Co.Station Belgium NV					31/12/2017	EUR	241.265	-619.015
Sinter-Goedelevoorplein 5					0		244,200	0101010
1000 Bruxelles 1								
Belgique								
0599.786.434								
		4.000	20,00	0,00				
Codit Holding BVBA				0.40200	a.(1/2/2017			
Gaston Crommeniaan 14					31/12/2017	EUR	9.638.361	-636.867
9050 Ledeberg (Gent)								
Belgique								
0662.946.401								
		10.275.228	100.00	0.00				
				0,00				

# PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	183.827.568	41.650.362
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	183.176.293	41.565.343
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688	651.275	85.019
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
	<b></b> _		Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant	important		
Charges à reporter - services et biens divers			27.538.888
Charges financières à reporter			2.791.129
Produts Acquis			1.075.091
Frais à reporter - coûts des ventes			22.814.463

# ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL	Codes	Exercice	Exercice précédent
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXX	1.000.000.000
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	1.000.000.000	
	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital Catégories d'actions			
Actions au porteur sans mention de valeur		421.020.120	142.315.383
actions nominatives		578.979.880	195.709.752
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	195.709.752
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	142.315.383

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)		XXXXXXXXXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	45.325.973
Nombre d'actions correspondantes	8722	15.321.318
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	200.000.000

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 et art. 632 §2, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

	Droits sociaux détenus			
DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les		Nombre de d	roits de vote	
personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Nature	Attachés à des titres	Non liés à des titres	%
Belgische Staat FOD/SPF Etat belge Mobiliteit en Vervoer/ M				
Aarlenstraat 10				
1040 Bruxelles 4				
Belgique				
	Nominatif	180.887.569	0	53,51
Proximus NV/SA van publiek recht/ de droit public				
Koning Albert-II laan 27				
1030 Bruxelles 3			i	
Belgique				
0202.239.951				
	Nominatif	14.600.000	0	4,32
Proximus NV/SA van publiek recht/ de droit public				
Koning Albert-II laan 27				
1030 Bruxelles 3				
Belgique				
0202.239.951				
	Dématérialisée	721.318	0	0,21
BlackRock Inc.				
East 52nd Street 55				
NY 1005 New York				
Etats-Unis d'Amérique				
	Dématérialisée	15.666.723	0	3,43

202.239.951	

#### Informations supplémentaires

La Société peut, dans les limites légales, acquérir ses propres actions et céder les actions ainsi acquises conformément aux dispositions du Code des sociétés.

Le conseil d'administration est mandaté par l'article 13 des statuts d'acquérir le nombre maximal d'actions propres autorisé par la loi à un prix ne pouvant être supérieur de cinq pourcent au cours de clôture le plus élevé des trente jours de cotation précédant la transaction ni inférieur de plus de dix pourcent au cours de clôture le plus bas des trente jours de cotation précédant la transaction. Ce mandat est accordé pour une période de cinq ans à compter du vingt avril deux mille seize

## **PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

	Exercice
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT	
Avantages sociaux pour le personnel et les pensionnés	395.636.990
Plan mise à disposition	22.213.803
Plan de départ anticipé	186.042.016
Litiges en suspens	19.804.879
Rentes d'accidents de travail	30.679.582
Autres	5.769.764

### ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

#### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	88.225.069
Fournisseurs	8871	88.225.069
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	4.800.000
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	93.025.069
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	6.299.826.112
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	599.826.112
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	5.100.000.000
Autres emprunts	8852	600.000.000
Dettes commerciales	8862	50.206.379
Fournisseurs	8872	50.206.379
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	2.655.765
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	6.352.688.256
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	5.551.729.350
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	1.255.822.436
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	4.295.906.914
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	53.473.973
Fournisseurs	8873	53.473.973
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres emprunts	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	5.605.203.323

Exercice

Codes

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	58.530.124
Dettes fiscales estimées	450	37.437.869
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	166.276.796

N°	0202.239.951		C 6.9
сом	PTES DE RÉGULARISATION		Exercice
Ventil	ation de la rubrique 492/3 du pa	ssif si celle-ci représente un montant important	
Inte	érêts non échus sur emprunts		53.791.675
Dro	oits facturés concernant des pério	les ultérieures	73.912.078
Ор	tions à émettre		651.270

### **RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Produits fixes		2.379.910.130	2.430.621.334
Produits mobiles	1 1	1.619.387.993	1.621.347.116
Call Connect		8.050.908	4.117.886
Proximus Succursale Luxembourg SA		2.586.332	2.557.622
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	282.371	197.250
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	12.368	12.782
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	11.792,4	12.218,0
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	17.378.921	17.866.154
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	659.872.583	670.279.795
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	158.078.715	161.944.431
Primes patronales pour assurances extralégales	622	46.525.797	46.128.482
Autres frais de personnel	623	29.959.682	38.958.998
Pensions de retraite et de survie	624		

ſ

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	7.389.030	6.569.228
Reprises	9111	8.042.568	10.445.941
Sur créances commerciales			
Actées	9112	13.312.668	30.241.179
Reprises	9113	13.593.537	37.335.353
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	9.694.063	8.102.423
Utilisations et reprises	9116	16.460.431	21.100.411
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	38.335.105	15.942.242
Autres	641/8	25.858.810	33.218.389
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	15	10
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	19,0	13,0
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	27.988	18.844
Frais pour l'entreprise	617	724.783	581.547

N°	0202.239.951
----	--------------

# **RÉSULTATS FINANCIERS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		3.724
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Bénéfices de change incl. Report/Deport		6.497.058	5.807.281
Plus-values sur réalisation d'action propres		482.368	569.400
Autres		74.279	203.531
Intérêts de IRS		7.886.550	3.950.000
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	100.020.211	9.443.091
Reprises	6511	45.819.636	9.956.910
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Pertes de change incl. Report/Deport		4.847.006	8.536.941
Moins values sur réalisation d'action propres		3.141.384	1.326.564
Frais bancaires divers		1.013.209	1.150.019
Autres		1.597.621	1.025.156
Commissions-use of payment means		18.633	726.560

N°	0202.239.951
----	--------------

# PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	9.890.103	11.700.877
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	290.951	7.670.221
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	98.345	66.724
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	192.606	7.603.497
Produits financiers non récurrents	(76B)	9.599.152	4.030.656
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	9.231.896	2.700.000
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	367.256	1.330.656
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	50.447.894	22.028.862
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	39.426.313	15.106.880
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	21.949.743	
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)(+)/(-)	6620	-37.308.814	-30.596.036
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	54.785.384	45.702.916
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	11.021.581	6.921.982
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	1.790.439	3.501.973
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	9.231.142	3.420.009
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)	6691		

# IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	117.848.454
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	104.900.000
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	12.948.454
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Participations du personnel dans le bénéfice		-28.003.503
Changement dans les reserves taxables		314.433.667
Dépenses non admises		97.093.071
Diverse déductions/Exemptions d'impôts		-545.862.208

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	
Plus Values réalisées sur actions	367.256
Réprises de réduction de vleur sur actions	9.231.896
Mouvement des provisions	2.350.090
Réduction de valeur sur actions (-)	11.021.581

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	104.242.222
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Provisions Imposables		90.461.152
Autres		1.691.433
Excédents d'amortissement		12.089.637
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

Nr.	0202.239.951
-----	--------------

# IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A l'entreprise (déductibles)	9145	323.217.822	326.755.870
Par l'entreprise	9146	779.061.144	800.578.773
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	185.801.569	193.444.356
Précompte mobilier	9148	45.919.417	44.360.870

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	54.761.549
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	54.761.549
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
Immobilisations Incorporelles		13.491.643
Immobilisations corporelles		169.309.814
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	37.985.988
Devises vendues (à livrer)	9216	37.985.988

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU **PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES** 

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

#### RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

#### **Description succincte**

Dans le cadre de la politique de gestion des membres du personnel, Proximus a prévu un plan de pensions complémentaires sous la forme d'un plan " but à atteindre ", applicable à Proximus S.A. de droit public et certaines de ses filiales. Les employés de Proximus S.A. de droit public font partie de ce plan de pension complémentaire.

Les droits des participants à ce plan sont reconnus au plus tôt à partir du 01.01.1997. Pour l'exécution des engagements et la gestion des actifs qui sont constitués, un Fonds de Pension a été constitué et reconnu par A.R. du 08.12.1998. En 2015 ce Fonds de Pension a adopté la dénomination "Fonds de Pension Proximus O.F.P" via la modification de ses statuts publiée dans les annexes du Moniteur belge du 09/06/2015.

Le plan a eté amendé en 2006 avec effet au 01.01.2005, en 2013 avec effet au 01.04.2013, et en 2016 avec effet au 01.09.2016. Sur base d'un calcul actuariel par la méthode PUC (Projected Unit Credit), appuyé sur un taux d'intérêt nominal de 1,80 % et sur l'évolution prévue des rémunérations, l'engagement DBO (Defined Benefit Obligation) vis-à-vis des membres du personnel de Proximus S.A. de droit public s'élève à 628.609 KEUR au 31.12.2018.

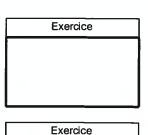
L'engagement total de ce fonds (Proximus S.A. de droit public et quelques filiales) s'élève à 670.071 KEUR au 31.12.2018 (engagement incluant les taxes sur le montant du sous financement éventuel). Le fonds est alimenté sur base du "periodic cost " annuel, également calculé par la méthode PUC. Au 31.12.2018 ce fonds gère un portefeuille d'investissements de 605.184 KEUR.

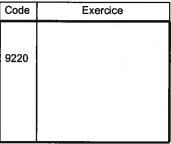
Conformément à l'avis de la CNC 2018/15 émis le 20 juin 2018, en Belgian GAAP, la valorisation des engagements de pension doit être basée sur les salaires actuels sans tenir compte de leur évolution future. En outre, conformément à la législation belge, le portefeuille d'actifs détenu par le fonds de pension couvre largement les droits acquis calculés de façon prudente au 31/12/2018. De ce fait, il ne faut pas reconnaître de provision pour sous- financement dans les comptes annuels statutaires belges.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées ..... 9220 Bases et méthodes de cette estimation

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats





Exercice	

# ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

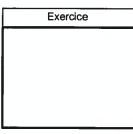
L'option de vente fait référence au droit accordé par Proximus aux participations ne donnant pas le contrôle d'une de ses filiales de vendre leurs actions

# NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

# Exercice 38.640.000



Exercice

# APERÇU DES AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements :

Currency and Interest Rate Swaps (échange d'un taux d'intérêt fixe contre un variable) Engagement de location de	10.882.069
bâtiments	127.155.031
sites	95.074.985
équipement technique de réseau	13.815.377
véhicules	60.044.795
Livraison d'action suite à options sur actions accordées	3.572.253
Distribution de dividendes suite à options sur actions accordées	2.244.258
Garanties reçues :	
pour couverture de Proximus S.A. de droit public	
des banques (garanties bancaires)	33.789.784
pour couverture d'engagements de tiers vis-à-vis de Proximus S.A. de droit public	
des banques (garanties bancaires)	14.194.726
garanties reçues de tiers	5.000.000
comme dépôts à la Caisse des Dépôts et Consignation	105.098
Droits :	
Droit de ligne de crédit long terme	700.000.000
Droit de ligne de crédit court terme	25.000.000
Droit de ligne de crédit chez Proximus Group Services S.A.	500.000.000
Droit d' émission de "Commercial papers" Dont émis 231.000.000	1.000.000.000
Droit d' émission d'Euro Medium Term Notes	3.500.000.000
Dont émis 2.250.000.000	
Currency and Interest Rate Swaps (échange d'un taux d'intérêt fixe contre un variable)	10.882.069

Dans le cadre de certaines acquisitions en 2017 et 2018, il existe des obligations de paiement conditionnelles (earn outs) pour un montant total de 23,5 millions d'euros. Ces obligations seront payées entre 2019 et 2022 dans la mesure où les conditions convenues sont remplies.

Certaines facilités de crédit sont conditionnelles au respect de certains ratio's d'endettement au niveau du groupe.

Proximus donne à certaines de ses filiales des « support letters » qui donnent l'assurance qu'elles peuvent satisfaire à leurs obligations financières.

Proximus a souvent, pour les lieux loués où elle installe des antennes pour son réseau, une obligation de rendre les lieux à la fin de la convention dans leur état original.

#### Services Universels

En vertu de la loi du 13 juin 2005 'relative à la communication électronique', Proximus a le droit de demander une compensation pour la fourniture du service universel en matière des tarifs sociaux, offerts depuis le 1er juillet 2005. L'IBPT est tenu de constater qu'il y ait ou non un coût net et une charge déraisonnable. En mai 2014, l'IBPT a entamé avec le support d'un consultant externe l'analyse des coûts-nets que Proximus a supporté pour la fourniture des réductions légales aux abonnés sociaux pour la période de 2005-2012, en vue de l'évaluation de la possibilité d'une charge déraisonnable dans le chef de Proximus, et donc d'une possibilité de contributions par les opérateurs contribuables. En date du 1er avril 2015, Proximus a toutefois retiré sa demande de compensation, faisant référence à l'avis du 29 janvier 2015 de l'Avocat-Général auprès de la Cour européenne de Justice, suite à la question préjudicielle qui lui avait été soumise par la Cour Constitutionnelle, ayant trait à la loi du 10 juin 2012 (affaire C-1/14), plus précisément concernant la possibilité de qualifier les réductions sociales mobiles comme un élément du service universel. Proximus s'est réservé le droit de réintroduire une nouvelle demande de compensation lorsqu' il y aurait plus de clarté suite aux implications de l'arrêt de la Cour de Justice. Par arrêt du 11 juillet 2015, la Cour de Justice a constaté que les tarifs sociaux mobiles ne peuvent être financés au moyen d'un mécanisme de financement auquel participent des entreprises spécifiques.

La Cour Constitutionnelle, dans son arrêt du 3 février 2016 (nr 15/2016) a indiqué qu'étant donné que les Etats membres sont libres de considérer les services de communications mobiles (voix et internet) comme des services obligatoires additionnels, le législateur pouvait obliger les opérateurs mobiles à accorder des réductions tarifaires aux abonnés sociaux. Cependant, un mécanisme de financement de ces services impliquant la participation d'entreprises spécifiques ne peut être imposé. Il appartient au législateur de décider si, pour la fourniture de tels services, une compensation doit être calculée au moyen d'un autre mécanisme, qui n'implique pas la participation d'entreprises spécifiques

L'IBPT, dans sa communication du 27 décembre 2017 concernant le monitoring du service universel, indique ce qui suit : 'Suite à cela, la Cour constitutionnelle a décidé le 3 février 2016 que la Belgique ne pouvait pas contraindre les opérateurs de télécommunications à offrir des tarifs sociaux pour la téléphonie mobile ou l'internet mobile. Toutefois, le gouvernement pourrait décider de rendre accessibles au public les services en tant que « services obligatoires additionnels », ceux-ci ne pouvant pas être financés par un fonds de compensation sectoriel. Cela ne s'est toutefois pas encore produit à ce jour.' Vu cette lecture de l'IBPT, il a été décidé de ne plus accorder des réductions sociales pour les formules standalone mobile internet. Les réductions sociales pour les bundles avec internet mobile restent maintenues.

En 2015, le Ministre compétent en matière de communications électroniques avait annoncé une réforme du système légal des tarifs sociaux, avec pour objectif principal une simplification par rapport au système actuel ainsi qu'une évolution vers un système basé sur un engagement volontaire.

Proximus a concentré son attention prioritairement sur la remise de propositions en vue de la réforme de tarifs sociaux. Celles-ci devraient être intégrées dans une loi dispositions diverses, mais jusqu'à présent le Ministre n'a pas encore traduit son intention dans un avant-projet de loi concret. La demande visant une compensation pour les tarifs sociaux n'a pas été renouvelée.

#### Taxe sur les pylônes

La Cour de justice de l'Union européenne a confirmé en décembre 2015 dans le cadre de deux litiges impliquant Proximus qu'une taxe sur les pylônes n'est pas, en soi, en contradiction avec la législation européenne.

Proximus continue de contester par voie administrative et judiciaire des avertissements extraits de rôle reçus des communes et provinces concernant la taxe sur les pylônes dans les trois régions sur base d'autres arguments.

De nouvelles évolutions de la jurisprudence ont mené le Groupe à réexaminer la dette relative à la taxe sur les pylônes en 2018. Ceci a résulté en une augmentation matérielle des coûts. La position reprise dans les Comptes Annuels reflète la meilleure estimation du management sur le résultat final probable.

		-
l N°	0202.239.951	
	0202.200.001	

#### Mécanisme de compensation pour pensionnées statutaires

Le 31 décembre 2003, Proximus a transféré à l'Etat Belge son obligation juridique de pension pour ses employés statutaires et leurs survivants, en échange d'un paiement de EUR 5 milliards à l'État Belge. Le transfert de la responsabilité de la pension légale à l'État Belge en 2003, s'est accompagné d'une hausse de la cotisation patronale de sécurité sociale pour les fonctionnaires, applicable à partir de 2004 et inclus un mécanisme de compensation annuelle, si dans le futur, il y a des augmentations ou des diminutions dans les obligations de l'Etat Belge à la suite de mesures prises par Proximus. À la suite d'un changement de loi (Loi Programme du 25 décembre 2017), à partir de 2018, il n'y a plus d'obligation de compensation pour l'Etat belge.

#### UNITE T.V.A.

La société est membre d'une unité TVA., dénommée 'Proximus VAT Group', établie le 1er octobre 2010, sous le numéro de TVA BE0829.001.392. Tous les membres de l'unité TVA sont solidairement tenus vis-à-vis de l'Etat du paiement de la TVA, des intérêts, des amendes et des frais exigibles du fait des opérations des membres de l'unité TVA. En 2018, les membres de Proximus VAT Group étaient Proximus S.A. de droit public, Proximus Group Services S.A., Proximus SpearIT S.A., ConnectImmo S.A., Be-Mobile S.A. (anciennement dénommée Mobile-For S.A.), Proximus ICT Expert Community B.V.B.A., ClearMedia S.A. Flow S.A. (jusqu'à 30/06/2018), Be-Mobile Tech S.A., Scarlet Belgium ; depuis le 01/03/2018 Davinsi Labs et Unbrace, et depuis le 01/10/2018 Codit, Codit Holding, Codit Managed Services.

#### Plaintes et procédures judiciaires

Nos règlements et procédures sont établis en vue de garantir la conformité avec les lois applicables, les obligations en matière de comptabilité et de rapportage, les règlementations et prescriptions fiscales, y compris celles imposées par les pays étrangers, l'UE, ainsi qu'avec les lois sociales.

La complexité de l'environnement juridique et régulatoire dans lequel nous opérons ainsi que les coûts de conformité augmentent tous les deux en raison de l'augmentation des obligations. De plus, des lois étrangères et supranationales peuvent parfois entrer en conflit avec les lois nationales. Le défaut de conformité à ces multiples lois, obligations régulatoires et règlementations de même que les modifications de celles-ci ou de la manière dont elles sont interprétées ou mises en œuvre, peut avoir des conséquences dommageables en termes de réputation, responsabilité, amendes et pénalités, augmentation de la charge fiscale ou encore du coût de mise en conformité régulatoire et partant, influencer les états financiers.

Le secteur des télécommunications et des entreprises de services connexes se caractérise par l'existence d'un grand nombre de brevets et de marques. Les litiges fondés sur des allégations de violation de brevet ou autres violations des droits de propriété intellectuelle sont habituels. En raison de l'augmentation du nombre de nouveaux venus sur le marché et du chevauchement croissant des fonctions des produits, la probabilité de plainte pour violation des droits de propriété intellectuelle contre Proximus s'accroît.

Proximus est actuellement impliqué dans divers litiges et procédures judiciaires, y compris celles pour lesquelles des provisions ont été constituées et celles qui sont décrites ci-dessous, pour lesquelles des provisions n'ont pas été constituées ou pour une partie limitée seulement et ce dans les différents pays où elle exerce ses activités. Ces procédures comprennent également les recours intentés devant l'Institut Belge des Services postaux et des Télécommunications ("IBPT") et les recours intentés contre des décisions de l'IBPT d'une part ainsi que les procédures à l'encontre des administrations fiscales belges.

#### 1. Dossiers liés à l'accès à la large bande/diffusion

Du 12 au 14 octobre 2010, la direction belge générale de la concurrence a procédé à une perquisition dans les bureaux de Proximus à Bruxelles. Cette enquête concerne des accusations de Mobistar et KPN à propos des services DSL de gros dans lesquels Proximus aurait conduit des pratiques d'obstruction. Cette mesure est sans préjudice du résultat final à l'issue de l'enquête complète. A la suite de cette perquisition, la direction générale de la concurrence devra examiner tous les éléments pertinents de l'affaire. En définitive, il reviendra à l'Auditorat de proposer une décision en vue de son adoption par le Conseil de la Concurrence. Tout au long de cette procédure, Proximus sera en mesure de faire entendre son point de vue. (Cette procédure peut durer plusieurs années).

Au cours de la perquisition d'octobre 2010, un grand nombre de documents ont été saisis (documents électroniques comme la copie complète de « mail box » et d'archives et autres fichiers). Proximus et l'Auditeur ont échangé largement leurs points de vue respectifs sur la facon de traiter les données saisies. Proximus souhaitait assurer que le « legal privilege » (LPP) des avocats et la confidentialité des avis des juristes d'entreprise soient garantis. De plus, Proximus cherchait à éviter que les autorités de concurrence accèdent à des données sensibles qui étaient en dehors de l'objet de l'enquête. N'ayant pu convaincre l'Auditeur de sa position, Proximus a entamé deux procédures : une devant la Cour d'Appel de Bruxelles et une autre devant le Président du Conseil de la Concurrence visant à suspendre la communication à l'équipe d'enquête des données « LPP » et des données hors sujet. Le 5 mars 2013, la Cour d'Appel a rendu une décision favorable dans le cadre du recours introduit au cours de duquel elle a statué que les enquêteurs n'ont pas le pouvoir de saisir les documents contenant des avis des juristes d'entreprise et les documents hors objet de l'enquête et que ces documents doivent être écartés ou détruits. Il faut noter que cette décision est relative à la procédure et ne porte pas sur le fond de l'affaire. Le 14 octobre 2013, l'autorité de concurrence a introduit un pourvoi en cassation contre cette décision. Proximus s'est jointe à la procédure en cassation. Finalement, le 22 janvier 2015, La Cour de Cassation a décidé de confirmer l'arrêt du 5 mars 2013, à l'exception d'une restriction relative aux documents plus anciens, qui a été annulée. Il appartient à la Cour d'appel de prendre une nouvelle décision concernant cette dernière restriction.

En mars 2014, KPN a retiré sa plainte, Mobistar reste le seul plaignant.

#### 2. Dossiers liés aux tarifs on-net mobiles

Dans la procédure, faisant suite à une plainte introduite par KPN Group Belgium en 2005 auprès du Conseil belge de la concurrence, ce dernier a confirmé le 26 mai 2009 une des cinq accusations d'abus de position dominante avancées par l'Auditorat le 22 avril 2008, à savoir la pratique, dans les années 2004 et 2005, d'un "ciseau tarifaire" sur le marché professionnel. Le Conseil belge de la concurrence a considéré que les tarifs des appels entre clients de Proximus ("tarifs on-net") étaient inférieurs à ceux facturés par Proximus aux concurrents pour la terminaison d'un appel de leurs réseaux sur le réseau de Proximus (= tarifs de terminaison), majorés d'un certain nombre de coûts jugés pertinents. Toutes les autres accusations de l'Auditorat ont été rejetées. Le Conseil de la concurrence a également infligé une amende de 66,3 millions EUR à Proximus (anciennement Belgacom Mobile) pour abus de position dominante sur le marché pendant les années 2004 et 2005. Proximus a été contraint de payer cette amende avant le 30 juin 2009 et a comptabilisé cette dépense (nette de provisions existantes) comme charge dans le compte de résultats du deuxième trimestre de 2009.

Proximus a introduit un recours contre la décision du Conseil de la concurrence auprès de la Cour d'appel de Bruxelles, et dispose d'arguments à l'encontre d'un grand nombre d'éléments repris dans le jugement, entre autres le fait que l'impact sur le marché n'a pas été examiné. KPN Group Belgium et Mobistar ont également introduit un recours contre cette même décision.

Suite à l'accord de transactionnel du 21 octobre 2015, les appels de Base et Mobistar contre les décisions de l'autorité belge de concurrence ont été retirés. Proximus poursuit cependant la procédure en appel contre cette décision.

En octobre 2009, sept parties (Telenet, KPN Group Belgium (anciennement Base), KPN Belgium Business (Tele 2 Belgium), KPN BV (Sympac), BT, Verizon, Colt Telecom) ont assigné Belgacom Mobile (aujourd'hui Proximus et désigné ci-dessous comme Proximus) devant le Tribunal de commerce de Bruxelles en formulant des griefs similaires à ceux de l'affaire mentionnée ci-dessus (en ce compris le fait que les tarifs Proximus à Proximus constitueraient un abus de la prétendue position dominante de Proximus sur le marché belge), mais se référant à des périodes différentes selon les plaignants, en particulier de 1999 à ce jour (avec une demande de 1 EUR à titre provisionnel et de la désignation d'un expert pour évaluer précisément le dommage). En novembre 2009, Mobistar a introduit une demande similaire pour la période postérieure à 2004. Ces affaires ont été remises pour une période indéterminée.

Suite aux accords conclus avec Telenet, KPN, BASE Company et Orange, les seuls plaignants restants sont BT, Verizon et Colt Telecom.

### RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

<i>,</i>	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	9.245.493.584	9.202.328.402
Participations	(280)	9.245.493.584	9.202.328.402
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	178.181.448	169.928.655
A plus d'un an	9301	144.000.000	144.000.000
A un an au plus	9311	34.181.448	25.928.655
Placements de trésorerie	9321	183.176.293	41.565.343
Actions	9331		
Créances	9341	183.176.293	41.565.343
Dettes	9351	9.635.323.232	9.674.054.094
A plus d'un an	9361	9.595.906.915	9.595.906.914
A un an au plus	9371	39.416.317	78.147.180
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	490.592.079	267.912.225
Produits des actifs circulants	9431	2.564.329	501.617
Autres produits financiers	9441	2.968.247	1.622.336
Charges des dettes	9461	154.065.583	157.646.211
Autres charges financières	9471	2.442.236	6.875.862
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

### RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253	5.687.187	5.043.928
Participations	9263	4.687.187	3.661.010
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283	1.000.000	1.382.918
Créances	9293	100.595	
A pius d'un an	9303		
A un an au plus	9313	100.595	
Dettes	9353	79.691	
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373	79.691	
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

# TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice	

#### C 6.15

#### Informations supplémentaires

Proximus SA de droit public fournit des services de télécommunications à l'État belge, à différentes administrations de l'État belge et à diverses entreprises contrôlées par l'Etat. Toutes ces transactions s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs. Les services fournis à ces administrations et à ces diverses entreprises contrôlées par l'Etat ne représentent pas une composante significative des revenus nets de Proximus SA de droit public.

Proximus SA a des transactions avec Belgacom International Carrier Services SA pour les services de télécommunications "inbound" et "outbound". Les contrats sous-jacents sont approuvés par le management en tenant compte des références en vigueur sur le marché.

Concernant les transactions avec les membres des organes dirigeants, de supervision ou directeurs, référence est faite à la section "déclaration de gouvernance d'entreprise" dans le rapport de gestion et au rapport de rémunérations où les rémunérations des membres du Conseil d'Administration et des membres du Comité Exécutif sont détaillées.

# **RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	1.941.045
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	416.253
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	28.492
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	66.875
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le  ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	9.738
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	120.542

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

# INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

### POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

				Exer	cice	Exercice	précédent
Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
1 IRCS	Devise et intérëts	Couverture	10.882.069	0	5.326.178	0	4.522.470
Contrat d'achat à terme devises	Devise	Couverture	25.613.427	0	108.591	0	-531.252

#### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Eléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

#### DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

#### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion \*

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)\*-

-L'entreprise et ses filiales no dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés \*

L'entreprise ne possède que des entreprises filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimeine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable? (article 110du Code des sociétés)-

-L'entreprise est elle même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes -annuels sont intégrés par consolidation \*

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation \*\*:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus \*\*:

Biffer la mention inutile.

<sup>\*</sup> Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

# RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Mentions en application de l'article 134, §4 et §5 du Code des sociétés		
Emoluments du  (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	1.028.234
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	50.320
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	66.875
Emoluments des personnes avec lesquelles le  (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	435.495
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	42.972
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	293.742

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

#### **REGLES D'EVALUATION**

Les règles d'évaluation sont conformes aux dispositions du chapitre II de l'A.R. du 30.01.2001 modifié par l'A.R. du 18.12.2015.

Celles-ci ont été approuvées et adaptées par le Conseil d'Administration lors des séances du 27.05.1993, du 04.12.1997, du 22.10.1998, du 28.10.1999, du 26.10.2000, du 25.04.2002, du 23.10.2003, du 13.12.2004, du 18.12.2008, du 24.02.2011, du 01.03.2012, du 27.02.2014 et du 28.02.2019.

BILAN

#### FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'émission d'emprunts sont intégralement à charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais d'établissement importants sont activés et amortis sur 5 ans. Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

Les frais de restructuration sont imputés à l'exercice.

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition c.-à-d. le prix d'achat, le coût de revient ou la valeur d'apport. Les frais généraux ne sont pas inclus.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties. Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps (sauf pour Les droits de diffusion TV acquis en 2018) sont amorties selon le plan suivant qui est établi sur base de critères économiques :

- Goodwill: sur la durée d'utilisation, si celui-ci ne peut être estimée de manière fiable entre 5 et 10 ans
- Software: 5 ans ou la durée de la licence si elle est inférieure à 5 ans
- Licences de réseau: sur la période de la licence
- Droits d'utilisation, droit d'émission et du football : sur la période du contrat
- Base de données clients et marques: 3 à 10 ans

Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

Les droits de diffusion TV acquis en 2018 sont amortis en utilisant le double du taux d'amortissement linéaire avec un maximum de 40% de la valeur d'achat initiale.

Le goodwill généré par la fusion de début 2010 est amorti sur 15 ans. Cette période d'amortissement est justifiée par la durabilité de la rentabilité attendue de l'ensemble des entreprises fusionnées.

Le goodwill résultant de la fusion de Wireless Technology en 2016 est amorti sur une période de 10 ans. Cette durée d'amortissement reflète la durée d'utilité sur laquelle il est attendu que les avantages économiques de l'actif dans la réorganisation de l'entreprise seront consommés par Proximus.

#### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, c.-à-d. le prix d'achat, le coût de revient ou la valeur d'apport. Les frais généraux ne sont pas incorporés.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties. Ces immobilisations ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les immobilisations corporelles ayant une durée de vie utile limitée sont amorties selon la méthode linéaire (sauf pour les immobilisations corporelles acquis en 2018). Les immobilisations corporelles acquises en 2018 sont amorties selon la méthode dégressive annuelle en utilisant le double du taux de l'amortissement linéaire avec un maximum de 40% de la valeur d'achat initiale.

N° 202.239	9 951	
10 202.200	3.301	

Lors de la détermination du montant amortissable, il est tenu compte d'une valeur résiduelle si celle-ci peut être déterminée de manière précise, qu'elle est significative et que la réalisation est suffisamment certaine.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le plan suivant qui est établi sur base de critères économiques:

	Durée de vie (en année)
Terrains et bâtiments	. ,
- Terrains	illimitée
<ul> <li>Bâtiments et équipements des bâtiments</li> </ul>	22 - 33
<ul> <li>Aménagements dans les bâtiments</li> </ul>	3 - 10
<ul> <li>Améliorations dans les bâtiments loués</li> </ul>	3 - 10
Equipement technique et de réseau	
- Câbles et tubes	15 – 20
- Centraux	8 – 10
<ul> <li>Equipements de transmission</li> </ul>	6 - 8
<ul> <li>Réseau d'accès radio</li> </ul>	6 - 7
<ul> <li>Sites mobiles et équipements de l'aménagement des sites</li> </ul>	5 – 10
<ul> <li>Equipements installés chez les clients</li> </ul>	2 – 8
<ul> <li>Equipements de réseau data et autres équipements de réseau</li> </ul>	2 – 15
Mobilier et véhicules	
<ul> <li>Mobilier et matériel de bureau</li> </ul>	3 – 10
- Véhicules	3 – 10

Les actifs immobilisés en location-financement et droits similaires sont amortis suivant la durée de vie du bien immobilier comme mentionné au contrat.

Les immobilisations en cours et acomptes versés sont amortis sur la même durée de vie des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les immobilisations corporelles qui sont mises hors service sont évaluées à la valeur nette comptable ou à la valeur de réalisation attendue si elle est inférieure. Elles ne sont plus amorties.

Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

Les immobilisations corporelles ainsi que les droits de diffusion TV acquis en 2018 sont amortis selon la méthode dégressive annuelle en utilisant le double du taux de l'amortissement linéaire avec un maximum de 40% de la valeur d'achat initiale. L'application de cette méthode dégressive annuelle a un impact de 26 Mio € par rapport à la méthode linéaire.

#### **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les participations et les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, c.-à-d. le prix d'achat ou la valeur d'apport. Seuls les coûts d'achats accessoires importants sont activés.

Des réductions de valeur sont actées si une moins-value ou une dépréciation durable est constatée, justifiée par la situation, la rentabilité ou des perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues, en tenant compte de l'avis CNC 126-8.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est actée lorsqu'à la date d'échéance le paiement est devenu partiellement ou complètement incertain.

#### CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances exprimées en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la livraison. Les créances en valeurs étrangères sont réévaluées au cours de clôture.

		51	N° 202.23
--	--	----	-----------

Une réduction de valeur est actée sur la valeur nominale lorsqu'à la date d'échéance, le paiement est partiellement ou complètement incertain.

#### STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les stocks d'approvisionnements et de marchandises sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Lors de l'établissement de l'inventaire annuel, la méthode du Prix Moyen Pondéré est utilisée pour évaluer les différentes subdivisions de cette rubrique.

Des réductions de valeurs sont actées si la valeur de vente ou de marché est inférieure à la valeur d'acquisition ou pour tenir compte des risques inhérents à la nature des produits.

Les commandes en cours d'exécution et les encours de fabrication sont évalués au coût de revient ou à la valeur du marché (si celle-ci est inférieure au coût de revient).

Les projets de l'activité ICT (commandes en cours d'exécution) sont pris en résultat en fonction de leur pourcentage d'avancement.

#### **CREANCES A UN AN AU PLUS**

Les créances sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées sur la valeur nominale lorsqu'à la date d'échéance, le remboursement est partiellement ou complètement incertain.

Les créances en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la livraison et sont réévaluées au cours de clôture.

#### PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les placements de trésorerie sont évalués à leur valeur nominale lorsqu'il s'agit d'avoirs auprès d'institutions financières, et à leur valeur d'acquisition, prix d'acquisition sans frais complémentaires, dans les autres cas.

Des réductions de valeur sont actées sur la valeur nominale ou sur la valeur d'acquisition, lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture du bilan est inférieure à la valeur actée auparavant.

Pour la détermination de la valeur de réalisation des actions propres il est d'une part tenu compte du prix de marché à la date de l'exercice et d'autre part du prix d'exécution des options pour lesquelles ces actions sont tenues.

Les placements de trésorerie en valeurs étrangères sont convertis, en fin d'exercice, en EUR au cours en vigueur à la clôture du bilan.

#### VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont évaluées à la valeur nominale. Une réduction de valeur est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale actée auparavant. Les valeurs disponibles en valeurs étrangères sont réévaluées en EUR au cours officiel à la clôture du bilan.

#### PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

A la clôture du bilan, il est établi un inventaire de tous les risques prévisibles et pertes probables qui ont leur origine dans le courant de l'exercice ou pendant les exercices précédents. Une provision est constituée sur base d'une estimation fiable du risque au moment de l'établissement des comptes. Elle représente la meilleure estimation des

NI9 00	000.051	
IN°  20	.239.951	

charges qui sont considérées comme probables ou, dans le cas d'une obligation, la meilleure estimation du montant nécessaire pour l'honorer à la date de clôture du bilan.

Dans le cadre des plans de départ, des provisions sont constituées dès approbation en commission paritaire. Elles représentent la valeur actuelle des avantages accordés durant la période d'inactivité tant pour les bénéficiaires actuels que futurs.

Dans le cadre des avantages postérieurs à l'emploi, une provision est constituée aussi bien pour les bénéficiaires actuels que pour les futurs. Pour les bénéficiaires actuels la provision est déterminée comme une valeur actuelle de l'obligation en vertu des avantages accordés. Pour les bénéficiaires futurs cette provision est constituée au fur et à mesure en fonction des années de service presté afin qu'au moment de la mise à la pension, la provision atteigne aussi la valeur actuelle des obligations en vertu des avantages accordés.

La provision pour sinistres à régler aux tiers concernant les véhicules, qui est constituée par la société comme « propre assureur », est valorisée via une individualisation de l'ensemble des sinistres antérieurs à 2014 et pour lesquels des débours seraient à supporter raisonnablement par la société dans les années à venir.

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à l'article 76 de l'A.R. du 30.01.2001.

#### DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Les dettes en devises étrangères sont converties en EUR comme suit :

- les emprunts en devises au cours en vigueur à l'instant où l'emprunt est contracté ;
- les dettes commerciales au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la réception du bien ou service.

Les dettes commerciales et les dettes financières non couvertes pour risque de change libellées en devises étrangères sont réévaluées au taux de clôture.

#### ECARTS DE CONVERSION

Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation sont repris au compte de résultats.

#### COMPTE DE RESULTATS

Les postes du compte de résultats sont évalués à leur valeur nominale. Les productions immobilisées sont comptabilisées au coût de revient sans incorporation de frais indirects.

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits sont enregistrés sur la période à laquelle ils se rapportent, indépendamment de leur encaissement. Le chiffre d'affaires tient compte des remises commerciales et de celles liées aux volumes.

Les flux de revenus spécifiques et leurs critères de comptabilisation sont les suivants :

- Les revenus générés par le trafic de téléphonie fixe, mobile et de carrier sont comptabilisés sur la base de leur utilisation;
- Les revenus générés par les frais de raccordement et d'installation sont comptabilisés parmi les revenus au moment du raccordement ou de l'installation;
- Les revenus issus de la vente d'équipements de communication sont comptabilisés dès la livraison au distributeur externe ou dès la fourniture par une boutique propre de Proximus au client final;
- Les revenus relatifs aux redevances de location mensuelles, à l'abonnement mensuel et aux droits d'accès, dans le cadre des revenus de téléphonie fixe, mobile, internet et télévision digitale sont comptabilisés en résultat sur base de la période de fourniture des services;
- Les revenus "prepaid", comme les revenus issus des cartes prépayées de téléphonie fixe et mobile, sont reportés et comptabilisés en résultat sur la base de l'utilisation des cartes;
- Les revenus de maintenance sont pris en compte de résultats pro rata temporis, tout au long de la période de maintenance.

N°	202 220 054
IN	202.239.931
11	202.239.951

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés, en annexe, par catégorie, à la valeur nominale de l'engagement qui figure au contrat ou, à défaut de celui-ci, à leur valeur estimée.

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### AFFECTATION DU BENEFICE ET EVOLUTION DES RESERVES

En 2018, le bénéfice de l'exercice à affecter se chiffre à 451.153.877 EUR.

- 5 % de ce bénéfice net est à affecter à la réserve légale. Etant donné que cette obligation n'est plus d'application lorsque la réserve légale a atteint 10% du capital, limite atteinte entre temps, il n'y a pas d'affectation à la réserve légale;
- Il y a un bénéfice reporté des exercices précédents de 130.230.238 EUR.

Le bénéfice à affecter s'élève alors à 581.384.115 EUR.

- 248.878.156 EUR prélèvement net sur les capitaux propres (réserves), détaillé comme suite:
- 249.595.805 prélèvement sur les réserves disponibles
- 541.404 EUR prélèvement sur les réserves principalement dans le cadre des exercices d'options sur actions;
- 1.259.054 EUR affectation aux autres réserves (indisponibles) pour la rémunération des actions propres;
- 484.602.858 EUR la rémunération du capital (dividendes brutes) comme décidé par l'Assemblée Générale. Ce montant peut être détaillé comme suit:
  - 161.370.563 EUR a été versé le 7 décembre 2018 comme dividende intérimaire;
  - 528.478 EUR a été versé en 2018, principalement dans le cadre des exercices d'options sur actions;
  - 322.703.817 EUR, le montant restant qui sera versé en avril 2019.
- 28.003.503 EUR à distribuer au personnel en exécution de l'article 43 des statuts (5% du bénéfice de l'exercice avant impôts).
- Le bénéfice à reporter qui en résulte se chiffre à 317.655.909 EUR.

# ETAT RECAPITULATIF des comptes relatifs aux TACHES DE SERVICE PUBLIC (obligation imposée par l'art. 27 de la loi du 21.03.1991)

L'article 155 de la loi du 13 juin 2005 concernant la communication électronique a annulé le chapitre V de la loi du 21 mars 1991, qui traitait du service de télécommunication public (plus précisément des tâches du service public) et l'a remplacé par les dispositions du chapitre I, qui traite du service universel (art. 68 à 104 y compris), du titre IV de la nouvelle loi. Cependant l'article 86ter de la loi du 21 mars 1991 a été maintenu et a été repris tel quel sous le chapitre II – Services supplémentaires du titre IV de la loi du 13 juin 2005 (art. 105 à 107 y compris). Les chiffres ci-dessous contiennent les missions d'intérêt général comme définies dans les articles de la loi et dans article 4 du contrat de gestion.

1. Ventes et prestations	0,00	EUR
2. Coûts des ventes et des prestations	162.122,78	EUR
Résultat d'exploitation (perte)	(162.122,78)	EUR

Les calculs sont faits sur base d'un modèle de coûts développé par Proximus S.A. de droit public pour les produits qui répondent aux exigences du contrat de gestion, basé sur des critères relatifs à l'économie de l'entreprise en tenant compte de la durée de vie escomptée des produits.

#### SUBSIDE EN CAPITAL

En 2018, Proximus n'a pas reçu de subside en capital de pouvoirs ou institutions publics.

### **BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

#### ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	9.843,2	7.050,6	2.792,6
Temps partiel	1002	2.619,3	1.375,1	1.244,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	11.792,4	8.102,7	3.689,7
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	14.625.718	10.772.896	3.852.822
Temps partiel	1012	2.753.203	1.505.035	1.248.168
Total	1013	17.378.921	12.277.931	5.100.990
Frais de personnel				
Temps plein	1021	775.483.997	577.530.297	197.953.699
Temps partiel	1022	144.813.764	80.684.286	64.129.478
Total	1023	920.297.761	658.214.583	262.083.178
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	9.936.633	7.106.870	2.829.763

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	12.218,0	8.476,4	3.741,6
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	17.866.154	12.727.925	5.138.229
Frais de personnel	1023	938.562.495	677.484.631	261.077.864
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	9.107.719	6.574.245	2.533.474

# TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	9.861	2.507	11.757,9
Par type de contrat de travail			2.007	1
Contrat à durée indéterminée	110	9.647	2.507	11.543,9
Contrat à durée déterminée	111	213		213,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1		1,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	7.060	1.310	8.080,2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	2.490	783	3.098,2
de niveau supérieur non universitaire	1202	1.510	270	1.720,3
de niveau universitaire	1203	3.060	257	3.261,7
Femmes	121	2.801	1.197	3.677,7
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1.012	760	1.555.8
de niveau supérieur non universitaire	1212	590	241	773.2
de niveau universitaire	1213	1.199	196	1.348,7
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	163	2	164,3
Employés	134	8.866	2.163	10.495,6
Ouvriers	132	779	342	1.045,0
Autres	133	53		53,0

# PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	19,0	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	27.988	
Frais pour l'entreprise	152	724.783	

# TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	894	101	914,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	379	1	379,8
Contrat à durée déterminée	211	515	100	535,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	783	625	1.198,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	377	515	770,4
Contrat à durée déterminée	311	404	110	426,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313	2		2,0
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	143	55	184,9
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	74	10	80,5
Autre motif	343	566	560	933,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

# RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	6.001	5811	2.926
Nombre d'heures de formation suivies	5802	167.252	5812	70.930
Coût net pour l'entreprise	5803	15.553.370	5813	6.596.050
dont coût brut directement lié aux formations	58031	15.303.286	58131	6.489.992
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	250.084	58132	106.058
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	8.040	5831	3.766
Nombre d'heures de formation suivies	5822	28.737	5832	9.684
Coût net pour l'entreprise	5823	2.629.439	5833	886.114
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

#### **BILAN SOCIAL**

Commentaires sur les codes 109, 110, 209, 210, 309 et 310

Ces codes peuvent être divisés en deux parties : a. personnel statutaire b. personnel contractuel

Code 109 & 110 :				
	Codes	1.Temps plein	2.Temps partiel	3.Total en équivalents temps plein
Personnel statutaire Personnel contractuel	code 109 code 110	2.371 7.276	1.386 1.121	3.427,3 8.116,6
Code 209 & 210 :	Codes	1.Temps plein	2.Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Personnel statutaire Personnel contractuel	code 209 code 210	0 379	0 1	0,0 379,8
Code 309 & 310 :	Codes	1.Temps plein	2.Temps partiel	3.Total en équivalents temps plein
Personnel statutaire Personnel contractuel	code 309 code 310	139 238	432 83	473,5 296,9

Numéros des comités paritaires dont dépend l'entreprise : Proximus SA de droit public a son propre Comité Paritaire National.

#### Code 1023

Le code 1023 du bilan social reprend les coûts du personnel relatifs aux membres du personnel pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA, plus précisément :

- les frais repris à la rubrique 62 à l'exception de ceux attribués aux pensionnés et au personnel de la branche au Luxembourg

- la part du bénéfice qui, sur base légale et statutaire, est allouée au personnel via l'affectation du résultat.

Comme en 2017, le split hommes /femmes du code 1023 pour l'année 2018, a été établi principalement sur base d'un inventaire complet et d'une répartition hommes/femmes des données salariales provenant du calcul de la paie de l'année 2018.

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2018, Proximus a reçu des subventions pour la formation des travailleurs pour un montant de 289.500,53 EUR dans le cadre des congés-éducation payés relatifs à l'année 2016-2017.